

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°196 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 6 au 12 janvier 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 12 janvier 2020, au moins 548 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES 5

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES ADMINISTRATIFS, DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR 5

I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE..... 7

II. FAITS SECURITAIRES 7

III. CONCLUSION.....9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

COSSESSONA : *Coalition Spéciale des Syndicats des Enseignants pour la Solidarité Nationale*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

RN : *Route Nationale*

SYGEPEBU : *Syndicat Général du Personnel de l'Enseignement du Burundi*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 3 personnes tuées dont 1 retrouvée cadavre, 3 personnes enlevées, 2 victimes de VBG et 7 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figurent 2 femmes arrêtées et 2 élèves enlevés.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNL.

Ce bulletin relève des cas de tueries, d'enlèvements, de VBG et d'arrestations arbitraires dans le pays.

Durant la période couverte par ce bulletin, des personnes attaquées et blessées et un drapeau du parti CNL volé ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2020 indique qu'en date du 5 janvier 2020, un corps sans vie de Jérémie Ngendakuriyo alias Kamoteri a été retrouvé au quartier Gikungu, zone urbaine de Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime a été tuée étranglée par des hommes non identifiés à bord d'un véhicule double cabine. Selon les mêmes sources, cette victime était échangeur de monnaie, originaire de la sous colline Kirambi, colline Karwa, zone Bamba, commune et province Bururi et résidait en zone Bwiza, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Elle avait été enlevée dans la zone Bwiza en date du 4 janvier 2020.

Un membre du parti CNL tué en commune Ntega, province Kirundo

Dans la nuit du 7 au 8 janvier 2020, sur la sous colline Gihofi, colline Gisitwe, commune Ntega, province Kirundo, Frédéric Nkezabahizi, âgé de 65 ans, membre du parti CNL, a été tué à son domicile par des gens non identifiés armés de machettes. Selon les sources sur place, ces auteurs du meurtre ont également blessé l'épouse de Frédéric Nkezabahizi avant de prendre le large et elle a été acheminée à l'hôpital Kirundo. Selon les mêmes sources, la famille de la victime vivait des menaces des Imbonerakure et avait porté plainte chez l'administrateur mais celui-ci n'avait pas agi pour protéger la famille.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Trois personnes enlevées en commune Mugamba, province Bururi

En date du 9 janvier 2020, Arsène Baserukiye et Davis Mugenzi, tous élèves au Lycée communal de Kibezi ainsi que Claver Ndikumana, retraité, ex-policier, ont été respectivement arrêtés dans les localités de Nyarurambi et de Gakara, colline Kivumu, commune Mugamba, province Bururi par le responsable du SNR en province Bururi en collaboration avec le commissaire communal de la police en commune Mugamba. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de s'entraîner au maniement des armes à feu et ils ont été embarqués à bord d'un véhicule de la police de type pick-up vers une destination inconnue.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES ADMINISTRATIFS, DES IMBONERAKURE ET DES AGENTS DU SNR

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 7 janvier 2020, au campus Mutanga, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Jean de Dieu Nkunuzimana, étudiant de l'Université du Burundi, dans la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, membre du parti CNL, a été arrêté par le responsable adjoint de la sécurité au campus Mutanga

accompagné par des étudiants Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils l'ont conduit au cachot de la zone Nyakabiga et il a été transféré en date du 8 janvier 2020 au cachot de la police judiciaire de Jabe situé en zone Bwiza, Bujumbura Mairie. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée de tenir une réunion du parti CNL avec des étudiants membres de ce parti ressortissants de la province Gitega sans en avoir l'autorisation.

Une femme arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 9 janvier 2020, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, une femme nommée Bogoye, âgée d'une cinquantaine d'année, a été arrêtée par des policiers et conduite au cachot de la zone Buhiga. Selon des sources sur place, elle était accusée de complicité dans la commercialisation de bière prohibée. Selon les mêmes sources, la victime était dans les travaux communautaires sur la RN 12 quand un motard est passé et son petit bagage composé de sacs est tombé. Cette femme qui était tout près l'a ramassé et a trouvé dedans une bouteille d'un litre de bière prohibée appelée « kanyanga ». Ceux qui étaient avec cette femme ont informé le chef de colline André Mbonihankuye qui a vite appelé des policiers pour l'arrêter. Cette femme a été exigée d'indiquer le nom du motard qui portait cette boisson prohibée afin d'être libérée mais le motard n'était pas connu dans la localité.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabihanga, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2020 indique qu'en date du 5 janvier 2020, sur la colline Gisyike, commune Nyabihanga, province Mwaro, Mbonigarura, âgé de 42 ans, résidant sur la même colline, a été arrêté par l'administrateur communal, Adrien Ntunzwenimana. Selon des sources sur place, il a été accusé de boire une boisson prohibée appelée «umudiringi». Selon les mêmes sources, la victime a été arrêtée parce qu'elle a fait louer sa maison du centre Gisyike comme permanence au parti CNL. La victime a été conduite et détenue au cachot de la commune Nyabihanga.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Nyabihanga, province Mwaro

En date du 7 janvier 2020, sur la colline Miterama, commune Nyabihanga, province Mwaro, Béatrice Barendayabo, âgée de 38 ans, résidant sur cette colline, membre du parti CNL, a été arrêtée chez elle par un Imbonerakure sur l'ordre de l'administrateur communal, Adrien Ntunzwenimana. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir diffusé sur des réseaux sociaux un audio d'une formation dite patriotique des élèves en vacances du 28 décembre 2019. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite et détenue au cachot de la commune Nyabihanga.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Nyabihanga, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2020 indique qu'en date du 4 janvier 2020, sur la colline Gisyike, commune Nyabihanga, province Mwaro, Marcel, âgé de 28 ans et Jonas, âgé de 31 ans tous de la colline Musongati, membres du parti CNL, ont été arrêtés par des policiers accompagnés par un Imbonerakure sur l'ordre de l'Administrateur communal, Adrien Ntunzwenimana. Selon des sources sur place, ils étaient accusés d'avoir tenu une réunion illégale. Ces victimes ont été conduites et détenues au cachot de la commune Nyabihanga.

Un syndicaliste arrêté en commune et province Rutana

En date du 8 janvier 2020, vers 18 heures, tout près du bureau de la province Rutana, Antoine Manuma, président du syndicat SYGEPEBU a été arrêté par Ezechiel, le responsable provincial du SNR et l'a conduit chez lui. Selon des sources sur place, il a été accusé de refuser la retenue de 500 francs burundais par COSSESSONA sur le compte de chaque enseignant. Selon les mêmes sources, après interrogatoire, Antoine Manuma a été conduit au cachot du poste de police de la commune Rutana avant d'être transféré à Bujumbura en date du 10 janvier 2020.

I.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une personne violée en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2020 indique que dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier 2020, sur la colline Musagara, commune et province Muramvya, N.T., âgée de 15 ans, a été violée dans sa chambre à coucher par Casimir Ntunzwenimana, travailleur domestique. Selon des sources sur place, cette dernière a crié au secours et les voisins sont intervenus en arrêtant le présumé auteur. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été détenu au commissariat provincial de police du 2 au 8 janvier 2020 et a été transféré à la prison de Muramvya en date du 9 janvier 2020.

Une personne violée en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 6 janvier 2020, sur la colline Ruvumu, commune Kiganda, province Muramvya, D. N., âgée de 15 ans, aliénée mentale, a été violée dans un champ de maïs par Isaac Maniratunga quand elle allait puiser de l'eau. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et détenu à la brigade de Kiganda le même jour. Selon les mêmes sources, en date du 7 janvier 2020, ce présumé auteur a été transféré à la prison de Muramvya.

II. FAITS SECURITAIRES

Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 10 janvier 2020, le matin, sur la colline Rusagara, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie de Gratien Misago, âgé d'une soixantaine d'années, membre du parti CNL, a été retrouvé chez Jean Marie Barayarwiza, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, en date du 9 janvier 2020, le soir, Jean Marie Barayarwiza et Gratien Misago avaient partagé du vin de banane dans un bar des environs et la victime avait passé la nuit chez Jean-Marie avec qui il partageait un champ de haricot et d'aubergines. Selon les mêmes sources, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement. Les voisins ont alerté l'administration et la police qui ont conduit le cadavre vers un des hôpitaux de Bujumbura Mairie pour une autopsie et le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de la commune Mugina.

Un membre du parti CNL attaqué et blessé en commune et province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 janvier 2020 indique qu'en date du 5 janvier 2020, vers 19 heures, sur la colline Mwenya, commune et province Kirundo, Julien Bakanibona, responsable du parti CNL au niveau de la zone Kirundo rurale, a été attaqué par des personnes non identifiées qui étaient assises au bord de la route en face du domicile du chef de cette colline. Selon des sources sur place, la victime venait de la sous colline Karama et elle a été blessée au niveau de ses bras et de l'œil gauche. Elle a été conduite à l'hôpital Kirundo pour y bénéficier des soins médicaux.

Un drapeau du parti CNL volé en commune et province Bubanza

En date du 8 janvier 2020, pendant la nuit, sur la colline Muhenga, zone Buvyuko, commune et province Bubanza, un drapeau du parti CNL implanté devant la permanence collinaire de ce parti a été volé par des gens non identifiés.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VBG et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans certaines localités du pays.

Au cours de cette semaine, des personnes attaquées et blessées ainsi qu'un vol d'un drapeau du parti CNL ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.